



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 8 AU 12 MARS 2021

LE PARLEMENT EUROPÉEN ADOPTE SON MANDAT DE NÉGOCIATION SUR LE RÈGLEMENT « CONTRÔLES DES PÊCHES » :

Le Parlement européen a adopté, durant la séance plénière du jeudi 11 mars, son mandat de négociation sur le règlement relatif aux contrôles des pêches.

Les principales mesures prévues par ce mandat sont les suivantes :

- La possibilité pour l'autorité compétente de rendre obligatoire l'installation de caméras de surveillance dites CCTV (systèmes de télévision en circuit fermé) sur les navires de pêche, uniquement pour les opérateurs ayant commis au moins deux infractions. Ces caméras ont pour objectif de vérifier la bonne application de l'obligation de débarquement. Pour les autres navires, elles seront installées sur la base du volontariat ;
- L'installation obligatoire de systèmes de surveillance des navires permettant leur géolocalisation permanente et automatique, ou, pour les navires de moins de 12 mètres, à intervalles réguliers ;
- L'utilisation obligatoire de journaux de bords électroniques, dans un format simplifié pour les navires de moins de 12 mètres ;
- L'introduction d'un délai de 4 ans pour la mise en place de l'ensemble du matériel électronique de contrôle mentionné ci-dessus ;

- La marge de tolérance entre la masse des captures estimée dans le journal de pêche et celle fixée au débarquement est de 10%. Elle est de 20% dans le cadre de certaines exceptions et de 25% pour les thonidés ;
- La possibilité pour la Commission européenne d'introduire des mesures de sauvegarde envers un pays tiers dans lequel il y a des pratiques de pêche INN, permettant de suspendre temporairement des tarifs douaniers préférentiels ;
- La traçabilité des produits de la pêche à tous les stades de la production, de la transformation et de la distribution, depuis la capture ou la récolte jusqu'à la vente au détail.

Ce texte entre désormais en phase de négociations interinstitutionnelles (trilogues) durant lesquelles la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'UE devront trouver un compromis sur l'ensemble de ces mesures.

À noter que le sujet des caméras de surveillance sur les navires sera un sujet central dans ces négociations, la position de la Commission européenne consistant à rendre obligatoire l'installation de celles-ci sur l'ensemble de la flotte de pêche européenne.

Vous trouverez au lien suivant le mandat de négociation du Parlement européen susmentionné :
<https://drive.google.com/file/d/1zpslWA10EBUyNopSq7xbBdBohCS35B7u/view?usp=sharing>

LES FILIÈRES ULTRAMARINES FORMULENT DES PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS AU VOLET AGRICOLE DU PLAN *FRANCE RELANCE* POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION AUX BESOINS DES OUTRE-MER :

Par le biais d'une note commune adressée à Fabrice Rigoulet-Roze, directeur de cabinet du Ministre de l'Agriculture, les filières de la production locale des DOM ont fait part des obstacles spécifiques qu'elles rencontrent pour accéder aux fonds prévus dans le volet agricole et agroalimentaire du plan *France Relance*.

Tout d'abord, les opérateurs ont des difficultés pour comprendre l'articulation des différents dispositifs de relance : d'une part, au sein même des multiples mesures de *France Relance* et, d'autre part, par rapport aux autres programmes existants, comme le FEADER.

De plus, certains acteurs ultramarins rencontrent des problèmes d'éligibilité dans le cadre de *France Relance*. Par exemple, les structures collectives des DOM (interprofessions, organisations de producteurs, etc.) ne sont pas éligibles pour répondre aux appels à projet, alors qu'elles jouent un rôle central dans la structuration et le développement des filières.

À cela s'ajoutent d'autres difficultés formelles, comme un manque de lisibilité des délais d'ouverture et de fermeture des appels à projet, en cours ou à venir.

La note des filières des Outre-mer propose par conséquent plusieurs pistes pour améliorer la consommation des fonds de *France Relance* dans les DOM, notamment :

- rendre éligibles les structures collectives ultramarines en tant que porteurs de projets;
- rendre fongibles entre elles les enveloppes consacrées aux Outre-mer dans les 4 grandes mesures nationales (agro-équipement, aléas climatiques, protéines végétales et structuration des filières), afin de s'adapter plus flexiblement aux besoins locaux, tout en conservant un pilotage national des appels à projet;
- améliorer la communication, localement, entre ce qui relève du national et du local, et entre ce qui relève de Bercy et du Ministère de l'Agriculture.

Enfin, les producteurs ultramarins formulent également une série de recommandations concernant certaines mesures en particulier. Ils proposent, entre autres, d'inclure les matériels utilisés dans l'agriculture et l'élevage des DOM dans la liste d'éligibilité prévue pour la mesure « agroéquipement », ou encore de décliner, au moins pour les quatre grandes mesures nationales et probablement aussi pour la mesure « abattoirs » et « alimentation locale et solidaire », des appels à projets spécifiques aux DOM.

LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER DU CESE AUDITIONNÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU SUJET DE LA RELANCE EN OUTRE-MER :

Les membres de la Délégation aux Outre-mer du Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont été auditionnés, jeudi 11 mars, par la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale au sujet de leur rapport relatif à la déclinaison territoriale du plan *France Relance* en Outre-mer.

À la suite d'un exercice de consultations et d'auditions, la Délégation aux Outre-mer du CESE est arrivée à la conclusion qu'il était nécessaire d'assurer :

- La territorialisation des plans de relance, tenant compte de la diversité et des spécificités propres à chaque territoire ;
- La bonne articulation entre le plan *France Relance* et les différentes politiques menées en faveur des Outre-mer ;
- La contractualisation entre l'État et chaque niveau de gouvernance, jusqu'aux pouvoirs locaux ultramarins.

Christian Vernaudeau, co-rapporteur sur cet avis du CESE, a notamment appelé à la définition d'un budget spécifique, réservé à chaque territoire ultramarin, par la concertation entre le gouvernement et les organes de gouvernance locaux.

Olivier Mugnier, également co-rapporteur, a insisté sur le besoin d'apporter des solutions concrètes aux entreprises faisant face à des difficultés économiques persistantes depuis maintenant un an. Il propose, par exemple, de transformer les prêts garantis par l'État (PGE) en subventions ou en prises de participation pour les entreprises les plus en difficulté, ou bien de lancer des mesures de défiscalisation en faveur des investissements privés en Outre-mer.

Vous trouverez au lien suivant le rapport de la Délégation aux Outre-mer du CESE :
<https://drive.google.com/file/d/1zhPIMTzAtmcTUkb-pkqXSMVWrRFdfTqt/view?usp=sharing>

VALDIS DOMBROVSKIS, VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, ET FRANCK RIESTER, MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE L'ATTRACTIVITÉ, AUDITIONNÉS CONJOINTEMENT SUR LA NOUVELLE STRATÉGIE COMMERCIALE DE L'UNION EUROPÉENNE :

Le mardi 9 mars 2021, Valdis Dombrovskis et Franck Riester ont été auditionnés par la Commission des affaires étrangères et par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale.

Cette audition conjointe visait à présenter aux députés français la nouvelle stratégie commerciale de l'Union européenne « *pour une politique commerciale ouverte, durable et ferme* » publiée le 18 février 2021.

Comme l'a rappelé le vice-président exécutif de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, lors de ses propos introductifs, cette stratégie devra permettre d'affirmer la position de l'Union européenne sur le marché mondial.

En effet, ladite stratégie prévoit de renforcer la capacité de l'UE à défendre ses intérêts et à faire valoir ses droits. Pour cela, Valdis Dombrovskis rappelle qu'un responsable du respect des règles commerciales a été nommé au sein de la Commission européenne. Il s'agit du français Denis Redonnet.

En outre, il a également indiqué que la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sera un point essentiel pour faire respecter les règles sur le marché mondial.

Enfin, dans le cadre de cette nouvelle stratégie commerciale, l'Accord de Paris sur le climat devient un élément essentiel de toute nouvelle négociation commerciale.

Franck Riester a félicité le vice-président exécutif pour cette stratégie mais estime que, si elle va dans le « *bon sens* », il est nécessaire de muscler davantage nos outils de protection.

En effet, le ministre a souligné l'importance de mettre en place les outils visant à lutter contre les pratiques et les subventions déloyales.

Enfin, s'agissant du développement durable, le ministre a indiqué que le non-respect des clauses environnementales devait donner lieu à des sanctions pour nos partenaires commerciaux.

Les députés français ont notamment affirmé qu'il y a une contradiction entre, d'une part, les objectifs de protection de l'environnement, qui sont une pierre angulaire de la stratégie et, d'autre part, le fait que la Commission encourage les parlements nationaux à ratifier l'accord UE-MERCOSUR.

Valdis Dombrovskis a répondu à ces inquiétudes en indiquant que des négociations sont en cours avec les pays du MERCOSUR, afin de garantir un meilleur respect des clauses environnementales de l'Accord.

L'intégralité de l'audition est disponible au lien suivant : https://videos.assemblee-nationale.fr/video.10447187_60479d8f4a222.commission-des-affaires-etrangeres-et-commission-des-affaires-europeennes--m-valdis-dombrovskis-v-9-mars-2021

Pour rappel la nouvelle stratégie commerciale de l'Union européenne est disponible au lien suivant : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ganda_21_645

AGENDA DE LA SEMAINE DU 15 AU 19 MARS 2021

| | PARLEMENT EUROPÉEN | COMMISSION EUROPÉENNE | AUTRES ORGANES EUROPÉENS | AUTRES ÉVÉNEMENTS |
|------------------------|--|-----------------------|---|----------------------|
| Lundi 15/03 | <p>Commission de l'Agriculture (AGRI) - État <i>d'avancement des négociations du trilogue en cours</i> Plans <i>stratégiques de la PAC :</i> - Rapport au comité sur les négociations</p> | | <p>Conseil de l'UE Comité spécial Agriculture (CSA) <i>Paquet "réforme de la PAC post-2020"</i> a) Règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC Compte rendu sur les résultats du dernier trilogue. b) - Règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC. - Règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC. - Règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits agricoles <i>Préparation du débat au sein du Conseil.</i></p> | |

| | | | | |
|---------------------------|--|--|---|--|
| | | | <i>Préparation des plans stratégiques relevant de la PAC</i> <i>Préparation du débat au sein du Conseil.</i> | |
| Mardi 16/03 | Commission de l'Agriculture (AGRI) <i>- Audition publique sur le thème "Favoriser l'innovation pour une agriculture durable".</i> | | | |
| Mercredi 17/03 | Commission Pêche (PECH) <i>- Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 : Ramener la nature dans nos vies.</i> Commission du Commerce international (INTA) | | | |
| Jeudi 18/03 | Commission Pêche (PECH) <i>- État d'avancement de la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni - Échange de vues avec la Commission.</i> Commission du Commerce | | | |

| | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|--|--|--|
| | international (INTA) | | | |
| Vendredi 19/03 | | | | |